

## Prévention grippe aviaire

Veillez prendre connaissance, sur notre site internet communal (lien ci-dessous), du courrier de M. Pasquet, Directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) relatif aux **mesures de biosécurité à respecter par les détenteurs d'oiseaux face au risque d'influenza aviaire de type H5N8** qui a été détectée ces derniers jours sur des oiseaux sauvages dans plusieurs pays voisins d'Europe.

En pièces jointes de ce message, vous trouverez également :

- \* une info générale et bien détaillée à destination des municipalités
- \* une plaquette d'information à destination des **possesseurs d'une basse-cour**
- \* une carte ainsi que la liste des communes ardéchoises classées en risque plus élevée pour cette maladie.

**Tous les éleveurs professionnels vont être individuellement informés par courrier par la DDCSPP des mesures particulières à mettre en place.**

A ce jour aucun, cas d'influenza aviaire H5N8 n'a été détectée en France, ni en élevage, ni dans la faune sauvage, mais les réseaux de surveillance restent en alerte. Aucun cas humain mettant en cause ce virus n'a été décrit, mais sa contagiosité chez les oiseaux impose des mesures strictes de prévention et de lutte afin de limiter les effets économiques.

La DDCSPP se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

Contact :

Stéphane KLOTZ

Chef du service surveillance de l'animal et de l'environnement DDCSPP de l'Ardèche

Standard : 04 75 66 53 00

[Lire l'actualité sur le site internet](#)